



# Le Tannayroli

N° 23 — Mai/juin 2010

<i>Editorial</i>	1
<i>Henri Rapin — Poème « La Musique »</i>	2
<i>Naturalisation — Dix nouveaux citoyens suisses à Tannay</i>	2
<i>Le parc du Château de Tannay</i>	3
<i>La circulation au village</i>	3
<i>Nouvel envol pour notre boulangerie!</i>	3
<i>Le port de Tannay — Travaux</i>	4
<i>La placette du village</i>	4
<i>ATCR — AIG</i>	4
<i>La route de Suisse — RC1</i>	4
<i>Un ami nous a quitté</i>	5
<i>Le chemin des Moulins</i>	5
<i>Police cantonale</i>	5
<i>Nouvelles des temps passés</i>	6-7
<i>La fillière du recyclage du verre</i>	8
<i>Nouvelle Association Eco-Terre-Sainte</i>	8
<i>Centre de Défense Incendie et de Secours de Terre Sainte</i>	9
<i>Défibrillateur cardiaque au centre du village</i>	9
<i>Ecole — Actualité scolaire en quelques brèves nouvelles</i>	10
<i>Les Variations Musicales de Tannay</i>	11
<i>Le PGA — La Municipalité et l'Etat de Vaud au tribunal</i>	12
<i>Le Schéma Directeur de Terre Sainte — Phase finale</i>	12
<i>Solar Impulse — HB SIA a décollé !</i>	13
<i>Le PPA du Torry — Phase finale avant l'épreuve du feu !</i>	13
<i>Documents d'identité 2010</i>	14
<i>Révision des citernes</i>	15
<i>Manifestations du printemps et de l'été 2010 à Tannay</i>	15
<i>Pour les amateurs de foot — Coupe du Monde</i>	15
<i>Extraits de procès-verbaux du Conseil Communal</i>	16
<i>Visitez notre site internet</i>	16
<i>Naissances, mariages et décès</i>	16

## Editorial

Chers Tannayrolis,

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous à l'approche de l'été 2010 pour vous présenter le nouveau numéro du Tannayroli qui contient beaucoup d'articles rédigés par mes collègues municipaux. J'espère qu'ils vous procureront des renseignements et informations utiles sur la vie de notre commune.

A mon tour, j'aimerais vous donner les premières informations sur les comptes 2009 qui seront soumis à la Commission de Gestion et ensuite, à fin juin 2010, au Conseil communal et qui se soldent avec un bénéfice de l'ordre de 2,2 Mios de CHF.

Ce résultat très réjouissant est surtout dû au fait que les recettes d'impôts sont supérieures de 2'879'000 CHF par rapport au budget 2009 et de 2'303'000 CHF par rapport aux comptes 2008. Il est vrai qu'une bonne partie provient de rattrapages d'impôts portant sur les années antérieures (non récurrents) étant donné que l'Administration fiscale cantonale a pu rattraper considérablement son retard, entre autres, suite à l'introduction de son nouveau programme informatique.

J'ajoute que le budget 2009 était volontairement un peu pessimiste compte tenu de la situation économique précaire attendue. En revanche, la situation en 2010 me paraît un peu plus difficile en me basant sur les chiffres du premier trimestre. Toutefois, je reste confiant que grâce à l'arrivée de plusieurs nouveaux habitants ces derniers temps, la situation s'améliorera et l'année s'achèvera sur une note positive.

Je vous souhaite de passer très agréablement la belle saison qui s'annonce.



Hermann Tschopp  
Syndic



Henri Rapin

## Henri Rapin — Poème « La Musique »

Musique, langage de l'esprit,  
Tu fais vibrer nos sentiments,  
Réveille en nous tout ce qui vit,  
Le merveilleux, l'enchantement.

C'est le langage universel,  
Par lequel les hommes communiquent,  
Comme la brise de l'Eternel,  
Où les frontières sont abolies.

Le chant des oiseaux le matin  
Nous arrache à notre réveil,  
Musique des vagues dans le lointain,  
Le vent qui chante dans le soleil.

L'homme pourra-t-il comprendre un jour  
Le simple murmure du ruisseau ?  
Possèdera-t-il assez d'amour  
Pour discerner le vrai du faux ?



Serge Schmidt  
Municipal

## Naturalisation — Dix nouveaux citoyens suisses à Tannay

En début d'année, la Municipalité a reçu au Château, à l'occasion d'une petite collation amicale, dix nouveaux citoyens suisses tout récemment naturalisés. Il s'agit de :

- Madame Michèle Binder
- Madame Simone Egger
- Madame Léa Gianasso
- Madame Lucia Pozniak
- Madame Laura Radjavi Maldonato
- Monsieur Karl Valfells
- Monsieur et Madame Alessandro et Michaela Vandini et leurs enfants Zacharie et Manouchka

Nos félicitations à nos nouveaux compatriotes !



## *Le parc du Château de Tannay*

Depuis de nombreuses années, la Municipalité s'est efforcée de réaménager notre parc, afin d'offrir aux Tannayrolis un cadre de verdure et une vue unique sur le lac. Parallèlement, une signalétique originale composée conjointement par les sociétés Jardin Passion et Plastiline ren-

seignera les promeneurs sur les espèces arboricoles, tant sur l'origine de l'arbre, que sur son usage dans les travaux d'ébénisterie, sa feuille ou son fruit. Ces aménagements permettront aux jeunes et moins jeunes de se promener en s'instruisant et de joindre l'utile à l'agréable.



Patrick Simon  
Municipal



## *La circulation du village*

Depuis plus d'une dizaine d'années, la question lancinante de la sécurité des promeneurs et usagers de notre village se pose de façon récurrente. Notre village, avec une progression de 50 % de la population en 12 ans, est le village qui s'est le plus développé dans l'arc lémanique avec une croissance annuelle de 5 % par année. Obligation nous est donc faite de trouver des solutions adaptées à cette situation. Notre Municipalité, en collaboration avec les entreprises Herter & Wiesmann et Gillig, a pro-

posé, sur demande du Conseil communal de Tannay, un aménagement en zone 30 km./h. de l'ensemble de notre village en créant de part et d'autre des voies de communication des « portes », marquant les entrées et sorties de Tannay. Nous sommes conscients que ces aménagements et ces restrictions de circulation vont susciter un certain nombre de réactions, mais la sécurité des promeneurs et des enfants ne se discute pas !

## *Nouvel envol pour notre boulangerie !*

Voici maintenant 3 ans que notre boulanger ravit nos papilles de gourmands épicuriens. La boulangerie-épicerie nous semble être là depuis toujours, tant la famille de Negjat Cocaj s'est insérée en profondeur dans la vie de notre village et fait maintenant partie du décor ! En fait la question est : comment avons-nous pu vivre sans boulangerie auparavant ?

Fort du capital de sympathie suscité par l'entre-gent et l'empathie naturelle de Negjat Cocaj et, soucieux de réaménager un espace plus en conformité avec les aspirations des Tannayrolis, le Conseil communal a voté un crédit de remplacement des installations frigorifiques devenues

obsolètes et non performantes du plan de vue énergétique. Simultanément et afin de répondre aux attentes de nombreux habitants, ce commerce va prochainement se transformer en boulangerie-épicerie-tea-room ! De quoi susciter quelques surcharges pondérales, tant les viennoiseries et autres produits du boulanger sont appréciées loin à la ronde !

Les travaux commenceront aux premiers jours de l'été et ce nouvel espace offrira un environnement convivial qui sera certainement apprécié de tous les usagers de ce commerce devenu depuis longtemps incontournable !

## ***Le port de Tannay – Travaux***

Les grandes manœuvres ont commencé ! L'entreprise Sagrave a procédé à un dragage conséquent de notre port envasé depuis plus de 30 ans et a retiré plus de 600 m<sup>3</sup> de sédiments et d'alluvions, soit un volume équivalent à 80 camions ! De nouveaux enrochements sont venus renforcer les abris portuaires fort malmenés durant les tempêtes de ces dernières années. L'entreprise Intrasub a, pour sa part, installé une nouvelle estacade principale d'une largeur de 2 mètres, plus sûre pour les usagers. Tout cela en attendant le futur port de Tannay, dont on espère la concrétisation après 36 ans de tergiversations ! P.S.



## ***La placette du village***

La placette de notre village qui abritait il y a peu les anciens vestiaires du foot prend gentiment forme. Les nouveaux mobiliers urbains, plus solides, ont remplacé les anciens bacs qui avaient supporté les avatars du temps et les « rencontres » occasionnelles avec quelques véhicules...

Cette nouvelle placette offrira quelques bancs aux promeneurs et sera le pendant de la place principale devant notre restaurant. Elle contribuera à l'embellissement de notre village par un aménagement floral de qualité, sous la responsabilité et le goût de nos employés communaux. P.S.

## ***ATCR – AIG***

L'Aéroport International de Genève est un atout important pour le développement économique de la région transfrontalière et de l'espace franco-valdo-genevois. La récente interruption du trafic aérien en raison de l'éruption volcanique en Islande a révélé, si besoin était, l'important trafic aérien et les nuisances que celui-ci entraîne sur notre vie quotidienne. L'Association Transfrontalière des Communes Riveraines de l'Aéroport International de Genève (ATCR-AIG) s'est récemment dotée d'une infrastructure de contrôle des nuisances sonores, afin d'observer les trajets du trafic aérien et les éventuels débordements sonores, ainsi que les dépassements horaires fixés par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), comme les atterrissages et décollages hors horaire. P.S.

## ***La route de Suisse – RC1***

Le projet du port du Torry avait généré une étude large de cette importante voie de communication qu'est la RC1, plus communément appelée route de Suisse. Cette étude a incité les communes riveraines de Mies, Coppet, Founex et Tannay à signer une charte avec l'Etat, le Conseil régional et la Coopérative du port de Tannay, pour le réaménagement de cette route. Le développement du quartier des Huttins de Travers sur la commune de Mies et l'urbanisation grandissante des parcelles situées à proximité immédiate ont accéléré ce processus de mise à jour. Cet important aménagement a par conséquent été présenté aux habitants de Terre Sainte les 5 et 6 mai 2010 à la salle communale de Coppet devant une assistance très concernée et attentive. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site <http://www.regionyon.ch/mobilite/politiqueMobilite/>. P.S.

## *Un ami nous a quitté*



Il n'était pas de Tannay, mais de la Tour-de-Peilz et pourtant il connaissait notre commune comme sa poche ! De par son activité professionnelle il a sillonné notre commune du Nord au Sud et d'Est en Ouest, favorisant la mise en place des infrastructures essentielles de notre village, que ce soit l'eau, l'électricité ou le réaménagement de notre réseau routier. Son bon sens terrien, sa gentillesse naturelle, son amitié et ses capacités professionnelles en avaient fait l'interlocuteur incontournable pour tous travaux d'importance dans nos communes. Son sens des proportions et de la mesure, sa capacité de réflexion et de re-

cherche d'une solution adaptée en toute circonstance faisaient de lui un conseiller recherché et respecté par tous.

Le lac était « sa gouille » et il aimait s'y retrouver avec ses collègues navigateurs des « vieux bateaux » et nul doute qu'il nous conjuguera, d'où il est, le refrain des « copains d'abord et de la grande mare aux canards » si chers à Georges Brassens. Jean-Claude Borel nous a quitté trop vite, sans avoir pu bénéficier d'une retraite justement méritée. Au nom de tous les Tannayrolis, nous adressons à sa famille et à son épouse Maryse, nos affectueuses pensées en souvenir d'un homme et d'un ami qui va nous manquer. P.S.

## *Le chemin des Moulins*

L'attrait des espaces de promenade des hauts de Tannay et la fréquentation de plus en plus importante de la parcelle « Monnier » ont incité la Commune, sur proposition de membres du Conseil, à proposer un aménagement piétonnier

le long de cette route, débouchant sur la RC3b. Ce nouveau cheminement permettra aux mamans et enfants de circuler en toute sécurité, derrière une glissière de sécurité, pour rejoindre les espaces précités. P.S.

## *Police cantonale*

Après le rejet de l'initiative d'Artagnan préconisant la police unique, la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, fidèle à son engagement de réformer la police cantonale, a mis sur pied un Comité de Pilotage (COPIL) dirigé par Monsieur André Etter, en collaboration avec MM. Marc Vuilleumier, chef de la police lausannoise, Jean-Daniel Carrard, chef de la police d'Yverdon et président de la Conférence des Directeurs des Polices Municipales Vaudoise (CDPMV), l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association de Communes Vaudoises (ADCV). L'objectif ambitieux de cette réforme est d'apporter une sécurité égalitaire et uniforme à tous les vaudois. Cette réforme s'inscrit dans la réforme du cadre judiciaire, laquelle devra encore s'appuyer sur un cadre législatif qui devrait être validé par les députés d'ici décembre 2011. D'ici là, une validation de l'indice et du type de criminalité (monitoring) est mise en place, ce qui permettra d'adresser la bonne police au bon endroit dans l'intérêt des citoyens. A l'issue de cette réforme, les communes auront 2 alternatives, à savoir:

- La création d'une police municipale \*
- Le rattachement à une police municipale existante \*
- Le mandat spécifique délégué à la police cantonale

\*(pour autant que le cahier d'accréditation le permette).

Par ailleurs, les communes auront la possibilité de saisir la police cantonale pour assurer les tâches de police municipale si elles le désirent, à concurrence maximale de 2 points d'impôts. C'est cette solution qui a actuellement été choisie par la Commune de Tannay, en partenariat avec les autres Communes de Terre Sainte, lesquelles ont signé un contrat de prestations avec la police cantonale à hauteur de 3 policiers payés par le canton et 3 policiers par nos communes. P.S.

## *Nouvelles des temps passés*

Nous poursuivons ici la lecture du grand Livre d'or de la commune de Tannay. Composé de trois imposants volumes, ce Livre d'or, conservé au local des archives de la commune, est une inestimable source de renseignements sur ce que fut la vie de notre village du 16<sup>ème</sup> siècle à nos jours.

Avec ce numéro du Tannayroli, nous abordons la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle avec comme à chaque fois les petits et grands événements du village.

**1808** La place du Piasset qu'on avait l'habitude de miser chaque année est vendue aux frères Collioud de Coppet. L'argent provenant de cette vente servira à acquérir les bassins en pierre pour une fontaine qu'on fait venir de chez Paget, à Mourex. Les vieux bassins de bois sont vendus aux enchères.

**21 décembre 1808** Un différent assez grave surgit entre le citoyen F.-L. Duvillard et la Commune au sujet d'un changement d'emplacement, opéré par la Commune, de la fontaine du village et des « bourneaux » (*tuyaux de conduite pour les eaux souterraines*), dont le citoyen Duvillard affirme être le propriétaire.

Ce dernier notifie mandat par l'huissier de la Justice de paix. La Commune proteste et s'oppose au mandat, alléguant qu'elle est seule propriétaire de la fontaine et des « bourneaux » et ce depuis 1780. Elle se déclare prête à poursuivre devant les tribunaux « l'action téméraire entreprise contre elle ». Finalement, l'affaire n'alla pas au tribunal, suite à une transaction qui intervint le 2 octobre 1809.

**1809** Des comptes de cette année là, on peut retenir les quelques informations suivantes : on met une nouvelle planche et une barrière neuve sur le pont du Nant indivis avec Mies. On refait un balancier au puits commun. On donne un habit militaire au jeune J. Etienne Semoroz, tambour. On refait les mesures à vin de la Commune et on « raccommode » la marque à feu.

**22 janvier 1809** On décide de rétablir le régent Batiste Gay dans ses fonctions pour la prière, fonctions suspendues depuis quelques années. De plus, décision est prise, afin que le Service divin soit plus fréquenté et ne soit point troublé, que chaque membre de la municipalité « fera visite dans les cabarets, tavernes et autres lieux où l'on vend du vin et y prendront en contravention les individus qui s'y trouveront ».



**2 juillet 1809** Comme il est question de vendre la grosse cloche de Commugny aux enchères, la Municipalité de Tannay y donne provisoirement son assentiment à condition que cette vente soit affectée à l'acquisition éventuelle d'une autre cloche. Toutefois, quelques jours après, le fondeur Dreffey, de Vevey, ayant proposé de reprendre cette cloche contre une neuve, moyennant retour de cent florins, la Municipalité fait savoir qu'elle « trouve que la cloche telle qu'elle existe peut subsister encore plusieurs années et que d'ailleurs, on pourrait très bien se passer de deux cloches vu que plusieurs églises n'en ont qu'une » !

**4 janvier 1810** La Municipalité est partiellement renouvelée ainsi : sont élus MM. Jean Georges Plojoux, Jean Siméon Plojoux et Louis Delor.

**6 février 1811** Jean Etienne Villain est nommé syndic en remplacement de Bernard Despland, démissionnaire. Par la même occasion, on réduit à 5 le nombre des 7 membres de la Municipalité.

**10 mai 1811** Le citoyen Jacques Briard, de Tannay, porte plainte, en produisant une déclaration du médecin, contre le régent J. Batiste Gay qu'il accuse d'avoir maltraité son fils, François, âgé de dix ans. Le régent ayant offert de payer les frais occasionnés par cette affaire, à condition que le citoyen Briard retire sa plainte, celui-ci accepte. Toutefois, le régent est fortement exhorté à être prudent et modéré dans sa conduite envers les élèves.

**Mai 1811** La Commune accorde des secours à Marie, fille de Jean Batiste Bossu, « notre ressortissante demeurant à Berne, ainsi qu'à son compagnon Jean Louis le tailleur qui ayant famille et femme sur ses couches ne peut lui-même subvenir à ses besoins ». Mais quelques jours plus tard, la Commune refuse de reconnaître l'enfant nouveau-né de Marie Bossu.

## *Nouvelles des temps passés – Suite*

**1811** Un phénomène céleste attire l'attention des Tannayrolis. En effet, durant plusieurs mois, ils peuvent apercevoir dans le ciel une comète d'une grandeur extraordinaire, visible dans les constellations dites du Pôle nord. Certains en tirent divers présages. A remarquer que cette année là, le vin fut exceptionnel en qualité.

**24 juin 1811** Sur la proposition faite à la Commune par le Conseil académique de construire un local indépendant pour l'école, la Commune, tout en reconnaissant que sa chambre d'école est exposée à des inconvénients, répond que ses ressources ne lui permettent pas de faire un tel sacrifice.

**11 septembre 1811** Jean Louis Semoroz est délégué pour faire partie de la Commission qui doit s'occuper du recrutement des Régiments suisses au Service de France.

**1812** David Plojoux, né en 1789, est tué, en qualité de gendarme, d'un coup de feu près de Lausanne.

**1813** On est sans nouvelle de Bernard de Bourgogne, habitant Tannay, enrôlé dans les Régiments capitulés de Sa Majesté l'Empereur des Français. On pense qu'il est sans doute tombé à la Bérésina.

**12 juillet 1813** En réponse à une demande de subvention pour réparer l'église de Commugny, la commune répond qu'il est superflu d'entretenir deux églises dans cette paroisse et propose de supprimer le temple.

**Décembre 1813** La Commune se trouvant endettée par suite des dépenses extraordinaires occasionnées par le recrutement des Régiments capitulés de Sa Majesté l'Empereur des Français se voit dans l'obligation de vendre quelques parcelles de ses propriétés.

**27 décembre 1813** Un détachement de soldats autrichiens s'arrête à Tannay. Leurs chevaux sont si affamés qu'ils rongent l'écorce des jeunes platanes sur la place communale. Des soldats ayant maltraités un habitant qui, étant malade, n'obtempérait pas assez vite à leurs réclamations, furent punis de la schlague dans la cour du château Duvillard où logeaient les officiers.



La Commune livra à ces troupes 23 coupes d'avoine, 689 livres de foin, 3 coupes de blé, 2 quintaux de paille et la viande d'une génisse.

**Mai 1814** On établit un nouveau règlement pour le régent de Mies et Tannay. Il est dit qu'il devra faire l'école toute l'année alternativement dans les deux communes. Une semaine le matin à Mies et le soir à Tannay et inversement pour la suivante, excepté quinze jours pour les moissons et quinze jours pour les vendanges. Le dit régent s'engage à enseigner « la lecture, l'écriture, l'orthographe, le calcul et le chant des psaumes ». Il formera les élèves à la crainte de Dieu et à la pratique des vertus chrétiennes.

Son traitement consiste en un logement et deux jardins, l'un à Mies et l'autre à Tannay, ainsi qu'un plantage dans chaque commune et 50 florins partagés entre Mies et Tannay. Il recevra également une gabelle de blé de chaque particulier et les écoliers continueront à fournir le bois pour chauffer l'école.

**15 juillet 1814** Par suite des changements considérables survenus dans la politique européenne (chute de Napoléon, passage des alliés en Suisse, etc.), le canton de Berne fait insérer au protocole de la Diète une déclaration dans laquelle il réclame des droits sur les cantons de Vaud et d'Argovie !

**24 juillet 1814** Le Petit Conseil du canton de Vaud fait afficher dans tout le canton une contre-déclaration dans laquelle il affirme les droits du canton à demeurer dans la situation qui lui fut octroyée par la révolution de 1798. « Le canton de Vaud, dit-il, soumis autrefois par les armes, a été depuis affranchi par les armes ». Ainsi Berne n'a plus rien à prétendre.

**4 mai 1815** François Louis Duvillard est nommé provisoirement Syndic en remplacement de Jean Etienne Villain, démissionnaire.



## La filière du recyclage du verre

La récupération du verre usagé est bien organisée dans la majorité des communes helvétiques par la mise à disposition des moyens de récupération adaptés : conteneurs compartimentés permettant le tri par couleur, ainsi que de bonnes informations sur la méthode de récupération, ce qui a l'avantage de le recycler pour des buts bien précis dans la fabrication du verre.

En Suisse, on arrive actuellement à un taux de récupération de 95% (record du monde). On peut féliciter toutes les personnes qui font l'effort de ramener et de trier le verre à la déchèterie, ce qui a aussi pour effet de ménager les ressources naturelles et d'avoir des retombées financières, car le fait de trier nous permet d'avoir des coûts d'éliminations réduits découlant d'une rétrocession versée par la société Vetrecycling.

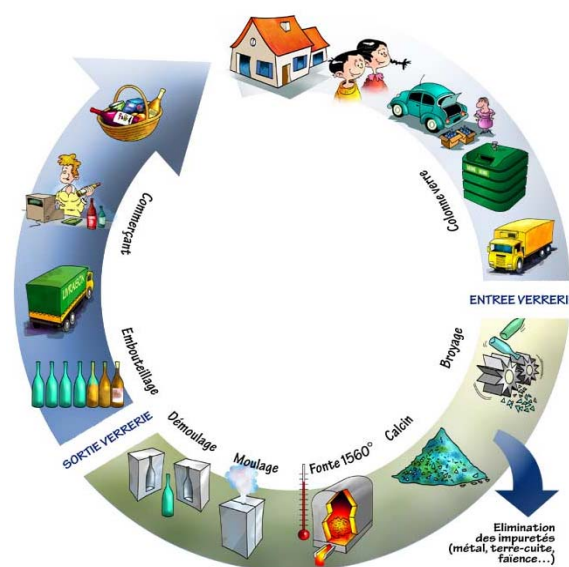
Dans notre commune, nous avons recyclé 46 tonnes de verres triés en 2009. Toutes ces quantités ont été acheminées par notre transporteur dans une société de récupération régionale et livrées ensuite pour la majorité à la verrerie de St-Prex chez Vetropack.

L'usine de St-Prex produit des verres sur mesure selon la demande de ses clients en huit couleurs différentes, mais en majorité de couleur verte pour les bouteilles traditionnelles.

Le verre recyclé est tout d'abord retrié pour éliminer tous les corps étrangers (porcelaines, fragments métalliques, etc.); puis il est broyé pour former des petites granules et il est ensuite conduit dans des fours pour être porté à une température de 1580° Celsius. La matière incandescente rougeâtre arrive alors dans des moules adéquats pour prendre la forme du récipient désiré, en général et en grande partie des bouteilles. Celles-ci sont contrôlées avec des moyens optiques et mécaniques pour garantir une qualité optimale des produits réalisés avec ce verre recyclé.

La verrerie de St-Prex travaille 7 jours sur 7 en continu et produit globalement 3000 tonnes de verre (un million de bouteilles) quotidiennement; elle emploie 170 collaborateurs.

On voit que les efforts de chacun permettent dans ce cas d'avoir un effet écologique positif pour ce type de matière. C'est pour cette raison que nous incitons la population à trier tous les déchets recyclables selon les directives que nous formulons par nos bulletins.



## Nouvelle Association Eco-Terre-Sainte

L'Association Eco-Terre-Sainte regroupant 26 agriculteurs de la région a été fondée en 2007. Elle est présidée par Monsieur Pierre Hermanjat et a pour but de réaliser un réseau écologique en continuité avec celui accompli par les communes genevoises, baptisé Colver, ainsi que des projets annexes expliqués ci-dessous.

Ce nouveau projet écologique se compose de plusieurs modules. Il a été présenté dernièrement aux services de l'Etat pour examen. Dans le 1<sup>er</sup> module, il prévoit un développement paysager avec la plantation de haies dans les zones de cultures et dans le 2<sup>ème</sup>, l'étude de la mobilité douce dans les zones agricoles par la création de parcours pédestres et équestres; le 3<sup>ème</sup> concerne la valorisation du bois afin de l'exploiter pour le chauffage et le dernier, la valorisation de produits régionaux et la vente de panier Terre Sainte à différentes périodes de l'année, soit le prochain au 31 juillet 2010 chez Monsieur Pierre Bigler à Commugny.



## Centre de Défense Incendie et de Secours de Terre Sainte

Vous avez peut-être croisé sur votre parcours ce magnifique et imposant véhicule rouge. Il s'agit du nouveau tonne-pompe du Centre de Défense Incendie et de Secours de Terre Sainte (CDISTS) qui a été remis par l'ECA, en remplacement de l'ancien qui avait atteint la limite d'âge par le nombre des années de services.

Ce nouveau véhicule Mercedes Benz Atego 4x4 à boîte à vitesses automatiques a été conçu sur mesure par l'entreprise Feumotech selon un cahier des charges établi par des experts de défense incendie et de secours. Il répond aux dernières exigences actuelles et est équipé des moyens les plus performants automatisés, tels que principalement :

- une double cabine pouvant accueillir 5 personnes,
- l'équipement pour 4 masques respiratoires,
- un réservoir de contenance de 2000 litres d'eau,
- une pompe à haute pression équipée d'un canon,
- un bassin de rétention de 3000 litres,
- un système d'injection proportionnel de produit mouillant,
- une échelle automatique,
- une grande réserve de courses de différents diamètres et 2 dévidoirs,
- tout le matériel électrique d'éclairage et de nombreux autres éléments nécessaires en cas d'interventions.



Ce véhicule a été livré en décembre 2009 et est opérationnel depuis le début de l'année.

## Défibrillateur cardiaque au centre du village

Les personnes passant devant le centre communal pourront constater qu'une armoire murale a été posée contre la façade, indiquant qu'un défibrillateur cardiaque est à disposition dans l'entrée principale de l'Auberge du Lion d'Or, au cas où une personne serait victime d'un arrêt cardiaque.

Il a été installé dans notre commune suite à une campagne réalisée par le représentant de cet appareil et grâce au sponsoring d'entreprises de la région.

La Municipalité a répondu favorablement à cette

action, en pensant au service de premier secours que cet appareil pouvait rendre en cas d'accident cardio-vasculaire.

Son utilisation est assez simple, mais nécessite néanmoins une formation de base (1<sup>er</sup> secours), ceci malgré la conception intelligente de celui-ci. Ce défibrillateur donne en effet toutes les informations par des messages vocaux dans le processus de l'intervention, la 1<sup>ère</sup> opération urgente étant de déclencher l'alarme des services d'urgences en téléphonant au 144.





Serge Schmidt  
Municipal

## *Ecole — Actualité scolaire en quelques brèves nouvelles*

- La nouvelle association scolaire intercommunale de Terre-Sainte qui groupe désormais le primaire et le secondaire est maintenant sous toit. La séance d'installation s'est tenue en présence de Madame le Préfet le 17 mars dernier. Présidée par votre municipal, cette association prépare notamment la mise sur pied du Conseil d'établissement de Terre-Sainte, qui dès cet automne remplacera les commissions scolaires. Un appel sera lancé aux parents qui désireraient faire partie de ce Conseil.
- La rentrée prochaine verra l'ouverture à Tannay d'une classe de première primaire. Une bonne nouvelle pour les enfants de cet âge de notre village et pour leurs parents, qui ainsi n'auront pas à se déplacer dans une autre école de Terre-Sainte. L'école de Tannay accueillera ainsi une classe de deux années enfantines, une classe de première année primaire, une classe de troisième et une de quatrième.
- L'entreprise Sadesa a désormais cessé son activité de transporteur scolaire. C'est ainsi une belle collaboration de plus de vingt ans qui prend fin. Plus de vingt ans sans le moindre incident majeur ! Une petite collation a réuni récemment la direction et les collaborateurs de l'entreprise, ainsi que les organes politiques, Monsieur le Préfet en tête, afin de marquer l'événement. C'est désormais CarPostal qui assurera le service.
- La responsable de l'Unité d'accueil de la petite enfance à Tannay (l'UAPE) nous quittera cet été. Madame F. Emery a en effet souhaité prendre d'autres responsabilités après plusieurs années de fructueuses activités dans notre village. Nous la remercions pour la qualité du travail qu'elle a accompli au service de nos enfants et de leurs parents.

Copyright 1996 Randy Glasbergen.



## Les Variations Musicales de Tannay (VMT)

Comme vous le savez sans doute, une association à but non lucratif s'est constituée ce printemps, afin de mettre sur pied, chaque été, un petit festival de musique classique au château de Tannay. Cette association bénéficie du soutien de la commune, ainsi que de partenaires privés. Elle se propose de présenter, en plein air si le temps s'y prête, quelques belles œuvres du répertoire.

Vous avez été nombreux à répondre à l'appel du comité qui a proposé aux Tannayrolis de devenir membre de l'association. Le comité vous en remercie d'ors et déjà et prépare pour cet été un très beau programme avec des ensembles professionnels de grande qualité. Trois concerts seront ainsi proposés au public, dans la cour du château.

### Un beau rendez-vous cet été au château — Concerts pour petits et grands



Le vendredi 27 août, l'Orchestre de Lancy-Genève, sous la direction de Roberto Sawicki, présentera le Concerto pour violon et orchestre no.4 de Mozart, la Romance « Abendlied » Op.85 de Schumann et la Symphonie n° 29 en la majeur de Mozart. Fondé en 1975, l'Orchestre de Lancy-Genève réunit des musiciens de haut niveau, dont certains sont aussi membres de l'Orchestre de la Suisse Romande.



Le lendemain, le samedi 28 août, l'après-midi, les Variations Musicales de Tannay offriront aux enfants et à leurs parents un concert qui leur sera destiné. La Nouvelle Ménéstrandie interprétera les Quatre Saisons de Vivaldi, qui seront expliqués aux enfants, ainsi que les Quatre saisons de Piazzolla, une sorte d'hommage rendu par le célèbre compositeur argentin à Vivaldi.

Le soir, les VMT vous proposeront, comme l'an dernier, un opéra en trois actes, toujours dans la cour du château : cette fois-ci « Didon et Enée » d'Henri Purcell, un chef-d'œuvre de la musique baroque interprété également par la Nouvelle Ménéstrandie. Le concert sera accompagné d'une mise en scène par un théâtre d'ombre, ce qui en fera un spectacle absolument enchanteur.

Spécialiste de l'interprétation de musique ancienne sur des instruments d'époque, la Nouvelle Ménéstrandie, sous la direction de Leonardo Garcia Alarcon, s'est donné pour but de jouer la musique baroque avec une conception novatrice de l'interprétation, influencée par les pratiques du baroque méditerranéen.



Concert de l'EVIR 2009

### Votre soutien nous est précieux

Afin d'assurer le financement des trois concerts de cette année, les VMT bénéficient, outre de l'appui de la Commune, du soutien de partenaires privés, dont la Banque Mirabaud qui sera notre sponsor principal. L'Association se félicite ainsi de cette collaboration avec l'un des plus anciens établissements bancaires de Suisse, par ailleurs partenaire privilégié du Bol d'Or.

Nous vous attendons donc en grand nombre à la fin août dans la cour du château (à la grande salle en cas de mauvais temps), pour ce qui devrait être un beau moment de la vie de notre village; tout cela dans une ambiance conviviale (on pourra manger sur place avant les concerts) et dans une grande et sympathique proximité avec les musiciens.

*Si vous ne l'avez pas fait encore et que vous souhaitez devenir membre de l'Association des Variations Musicales de Tannay, vous pouvez vous inscrire en vous adressant aux « Variations Musicales de Tannay, Case postale 19, 1295 Tannay » et en versant votre cotisation sur le CCP 10-198704-3 (cotisation annuelle 50.- CHF, membre bienfaiteur 250.- CHF, membre à vie 1'500.- CHF).*



Bertrand Bory  
Municipal

## ***Le PGA – La Municipalité et l'Etat de Vaud au tribunal !***

Le 19 janvier 2010, le Conseil d'Etat approuve préalablement notre Plan Général d'Affectation (PGA) sous réserve du droit des tiers. Que cela signifie-t-il ?

Les oppositions à notre PGA formulées à l'issue de la mise à l'enquête de 2008, qui ont été déclarées non recevables par la Municipalité et l'Etat de Vaud, pouvaient faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif dans un délai de 30 jours depuis la décision du Conseil d'Etat.

Sur les 12 oppositions ou remarques reçues, une seule fait l'objet d'un recours et vise la réglementation s'appliquant au village et à la zone villa.

Nous vivons dans un état de droit où chaque citoyen ou groupe de citoyen peut défendre ses droits et intérêts vis-à-vis de l'Etat, s'il s'estime lésé. Aux tribunaux de peser les intérêts en présence, en pondérant intérêt public et intérêt privé tout en s'assurant que la loi soit respectée.

Dans le cas de Tannay, il faut savoir que le tribunal administratif fait toute diligence et a empoigné le dossier, ce qui est une bonne nouvelle dans la mesure où chaque partie souhaite que la cause soit jugée rapidement.

Patience donc, mais pas d'impatience !

## ***Le Schéma Directeur de Terre Sainte – Phase finale***

Le Schéma Directeur de Terre Sainte (SDTS) a été remis au service cantonal du territoire pour examen préalable à fin avril 2010.

Pour mémoire, il s'agit d'un projet de qualité de vie à long terme (20 ans) qui s'appuie sur une vision, dénommée le bocage urbain en référence au passé de la Terre Sainte qui était une terre de bocage, et sur un contexte que nous connaissons aujourd'hui, dont les caractéristiques principales sont l'indifférenciation croissante de notre environnement quotidien et une mobilité qui se dégrade chaque jour un peu plus.

Le concept d'urbanisation s'articule autour de centres principaux qui sont Coppet et sa gare, Chavannes-de-Bogis, les secteurs des gares de Mies et Tannay et les noyaux villageois dont la vitalité doit être préservée ou développée.

Le cahier opérationnel définit un certain nombre de moyens pour atteindre les buts, dont les principaux sont la mise en place d'un réseau de transports publics performants connectés à la gare de Coppet et une attention accrue portée

aux valeurs de protection du patrimoine.

Quant à la gouvernance du projet, elle dépendra du futur que nous donnerons à nos 8 communes : dans le cas d'une fusion, le SDTS sera le projet urbanistique de référence; dans le cas contraire, il restera l'objet d'un contrat entre les exécutifs des 8 communes.

Le SDTS, en tant que contrat entre les huit communes de Terre Sainte (Crans excepté), ne sera pas soumis comme tel au vote des législatifs communaux; il le sera par contre comme partie intégrante d'une planification supérieure, le Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN). Ce dernier est actuellement en phase de consultation auprès des communes du district. Nous y reviendrons lors d'un prochain Tannayroli.

## ***Solar Impulse – HB SIA a décollé !***

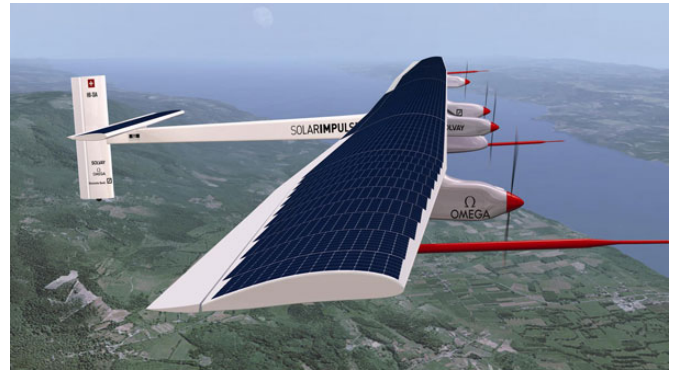
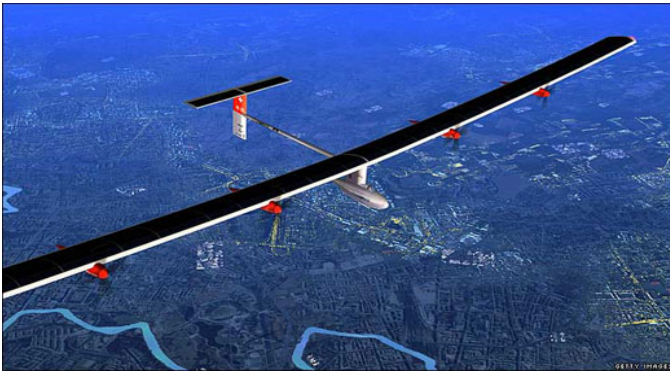
HB (code aéronautique de la suisse) et SIA pour Solar Impulse Airplane a été présenté pour la première fois le 26 juin 2009 à Dübendorf.

Début novembre 2009 au même endroit, l'avion a été sorti sur la piste et remis entre les mains du pilote d'essai, qui a fait son premier vol de 150 mètres à une altitude de 1 mètre !

Pendant l'hiver, l'équipe de Solar Impulse a déménagé à Payerne et courant avril 2010, l'avion a décollé pour un vol d'une heure et demi en altitude. Non seulement ce fut un succès, mais en plus l'avion se comporte mieux que prévu. La prochaine étape sera un vol de 36 heures au dessus de la Suisse au mois de juin.

Nous vous rappelons qu'un programme de soutien grand public a été lancé ! Vous pouvez choisir entre différentes formules et surtout acheter pour 200. -- une cellule solaire personnalisée ([www.solarimpulse.com](http://www.solarimpulse.com)), que vous pourrez offrir à vos proches pour une occasion. Voilà un cadeau original et qui motivera les jeunes générations.

La Commune elle-même s'est inscrite comme supporter du projet. Suivez son exemple !



## ***Le PPA du Torry – Phase finale avant l'épreuve du feu !***

Le Plan Partiel d'Affectation (PPA) du Torry vise à créer un espace de détente de qualité au bord du lac. Il comprend un volet terrestre (à l'emplacement de l'actuel camping) et un volet lacustre, concrétisé par un port de plaisance destiné en priorité aux habitants de Tannay et de Terre Sainte.

C'est un processus d'affectation de surfaces !

Le dossier final sera remis d'ici fin mai aux services du Canton pour examen préalable. Il comprend tous les éléments techniques et légaux du projet, mais également le gros morceau : le Rapport d'Etudes d'Impact sur l'Environnement (REIE), qui est la clef de voute du projet. Les services du Canton nous remettront leurs obser-

vations avant l'automne.

Nous pourrons ensuite donner une information complète aux Tannayrois et dans la foulée procéder à la mise à l'enquête.

Le processus d'élaboration du PPA du Torry a fait l'objet depuis le début d'une large coordination avec toutes les parties directement intéressées au projet. Je tiens à souligner combien toutes tirent à la même corde (pas encore d'amarrage !) et se tiens, une nouvelle fois, à leur témoigner la gratitude de notre Municipalité pour leur engagement, leur disponibilité et leur soutien constructif dans ce projet majeur pour l'avenir de la Commune.

## Documents d'identité 2010

### Demande d'une carte d'identité uniquement

**Où ?** : Auprès de la Commune de domicile.

**Validité** : 5 ans pour les enfants / 10 ans pour les adultes.

#### Documents à fournir :

- Acte d'origine, certificat individuel ou certificat de famille.
- Une photo récente (tête face et centrée, sans lunettes, ni couvre-chef, couleur ou noir blanc).

Les mineurs (moins de 18 ans) doivent être accompagnés du représentant légal pour la signature du formulaire. A partir de 7 ans, les enfants doivent signer la demande.

**Prix** : L'émolument doit être réglé au moment du dépôt de la demande.

(Enfants 35 CHF/ Adultes 70 CHF). Livraison dans les 15 jours ouvrables.

### Demande pour un passeport 2010, ainsi que du combiné (passeport + carte d'identité), ou passeport provisoire

**Où ?** : Au Centre de biométrie, Chemin du Mornex 3 bis à Lausanne. Le Centre se situe à 300 m de la gare CFF de Lausanne.

- **Par internet** : Enregistrez votre demande de passeport biométrique en ligne (24h/24h) à l'adresse [www.biometrie.vd.ch](http://www.biometrie.vd.ch).

Une fois votre demande enregistrée, vous recevrez un formulaire à remplir et à renvoyer par messagerie électronique. Après l'enregistrement de votre demande, vous recevrez une confirmation à votre adresse e-mail, confirmation qui vous permettra de prendre rendez-vous également par internet, au Centre de biométrie à Lausanne pour l'enregistrement de vos données biométriques (empreintes digitales, photo).

- **Par téléphone** : Les personnes ne disposant pas d'internet ont la possibilité de faire enregistrer leur demande de passeport biométrique par téléphone au **0800 01 1291**. Un rendez-vous au Centre de biométrie leur sera fixé.

#### Documents à fournir :

- Prendre les anciennes pièces d'identités pour annulation.
- Si vous ne possédez pas d'anciennes pièces d'identité, prendre votre certificat de famille, acte d'origine ou certificat individuel d'état civil.
- S'acquitter de l'émolument.
- Attention : la personne qui demande une pièce d'identité (même un enfant) doit se rendre personnellement à Lausanne, car les données biométriques doivent être prises (photo du visage et empreintes digitales).

Prix	Passeport Demande auprès du Centre	Passeport et carte d'identité Demande auprès du Centre	Passeport provisoire Demande auprès du Centre
Enfants	65 CHF	78 CHF	105 CHF
Adultes	145 CHF	158 CHF	105 CHF

#### Heures d'ouverture du Centre :

Lundi au vendredi	07 h 30—18 h 30 non-stop
Samedi	07 h 30—17 h 30 non-stop
Dimanche	fermé

## Révision des citernes

La Municipalité rappelle à tous les propriétaires immobiliers que les installations de citernes doivent être révisées tous les 10 ans et obligatoirement par des entreprises en possession de l'autorisation fédérale de reviseur.

En conséquence, tous les propriétaires de citernes sont invités à contrôler si leurs installations sont encore conformes à la législation.

Il est rappelé qu'en cas d'accident (pollution), tous les frais seront mis à la charge du propriétaire qui n'aura pas respecté les dispositions en vigueur.

Le greffe municipal et le service cantonal compétent sont à votre disposition pour tout complément d'information. **Plus d'information sur [www.vd.ch/fr/themes/environnement/contrôle-des-installations/citernes/](http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/contrôle-des-installations/citernes/)**.

## Manifestations du printemps et de l'été 2010 à Tannay

Du 11 juin au 11 juillet 2010	Coupe du Monde 2010 de foot — matchs diffusés à la salle communale de Tannay (programme affiché à la salle communale et sur le site internet de la Commune).
3 et 4 juillet 2010	Fête du village et Bal organisés par l'Amicale de Tannay
20 août 2010	Concert de jazz organisé par l'Amicale de Tannay
27 et 28 août 2010	Concerts classiques organisés par les Variations Musicales de Tannay

## Pour les amateurs de foot — Coupe du Monde 2010



Du 11 juin au 11 juillet 2010, la planète vivra une nouvelle fois au rythme du ballon rond et de la Coupe du Monde, qui se déroulera cette année en Afrique du Sud. Comme elle le fait depuis 14 ans, Tannay ne dérogera pas à ce sympathique et important événement et présentera une grande partie des matchs sur grand écran, à la salle communale de Tannay. Vous pourrez, en famille ou avec vos amis et connaissances, déguster les spécialités que nous aura concoctées notre boulanger. Un tableau des rencontres sera prochainement téléchargeable sur notre site internet. P.S.

Venez vivre les matchs de la Coupe du Monde à la salle communale de Tannay



# Le Tannayroli



## *Extraits de procès-verbaux du Conseil communal :*

**Dans sa séance du 1er février 2010, le Conseil communal a décidé ce qui suit :**

- Il a accepté les préavis relatifs à :
  - Demande de crédit complémentaire de 100'000 CHF pour l'établissement du PPA du Torry.
  - Demande de crédit complémentaire de 94'200 CHF TTC pour le remplacement de l'estacade principale du port.
  - Adaptation de la rémunération de ses membres, valable du 1er janvier 2010 jusqu'à la fin de la législature 2006-2011.

**Dans sa séance du 19 avril 2010, le Conseil communal a décidé ce qui suit :**

- Il a accepté les préavis relatifs à :
  - Demande de crédit de 100'000 CHF pour rénover la boulangerie-épicerie de Tannay.
  - Demande de crédit complémentaire de 370'000 CHF pour la modération du trafic à 30 km/h sur les routes et chemins communaux de Tannay.
  - Demande de crédit de 120'000 CHF pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé au chemin des Moulins.

## *Visitez notre site Internet !*

Le site de la Commune de Tannay vous donne toutes les informations utiles concernant vos démarches administratives. Il vous informe également sur les manifestations à venir dans notre Commune et en Terre Sainte, sur les services publics à votre disposition, sur nos sociétés, sur nos autorités et sur tout ce qui touche de près ou de loin à la vie de notre village. Prenez l'habitude de le consulter régulièrement sur [www.tannay.ch](http://www.tannay.ch) !

Un forum ouvert au public vous donne également la possibilité de nous faire part, en ligne, de vos remarques et suggestions.

## *Naissances, mariages et décès depuis septembre 2009*

### **Naissances**

- 28.10.2009 WIDMER Laure
- 03.11.2009 VERMESSE Elisa Mary Anita
- 05.12.2009 PRASANNAKUMAR Priyanka
- 28.12.2009 MARTIN Emily Elsa Elisabeth et  
Alexandre Arthur Adrian
- 26.01.2010 VALETTE Lili

### **Décès**

- 01.12.2009 NOVERRAZ Pierre
- 14.01.2010 SBATH Nadia
- 08.02.2010 MASTRO Nicola
- 16.04.2010 HOLOWATY Maria
- 25.04.2010 BERKOVITS Gertrude

### **Mariages**

- 09.10.2009 SAESEN Sophie et LOVIS Christophe
- 23.12.2009 FORREST Julie et SANFORD Frank



*Le Tannayroli*

*Redaction, articles & photos :*

*Bertrand Bory  
Jacques Kaltenrieder  
Serge Schmidt  
Patrick Simon  
Hermann Tschopp*

*Conception & mise en page :*

*Patrick Simon  
Serge Schmidt  
Tamara Blanchoud*

*Impression :*

*Uni Print, Nyon*